

## SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 21 MARS 1882.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1882.

(Voir les nos 83, X, session 1880-1881, 52, session 1881-1882, de la Chambre  
des Représentants, et n° 40, session 1881-1882, du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, VAN WILLIGEN, le Baron DE LOËN  
D'ENSCHEDÉ, le Comte DE LOOZ CORSWAREM, le Comte DE RENESSE-BREIDBACH,  
le Comte D'URSEL et le Baron DE CONINCK, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1882 présente une augmentation de dépenses de 71,000 francs sur le budget de l'année 1881.

Cette majoration provient : 1° de la création de 5 nouvelles brigades à Fléron, Jauche, Grâce-Berleur, Welkenraedt et Campenhout, et de l'augmentation de l'effectif des brigades de Laeken et de Thuin ; soit en tout 38 hommes et 17 chevaux de plus qu'en 1881, qui occasionnent une dépense annuelle de . . . . . fr. 51,639 70

2° D'un crédit de . . . . . » 10,000 00  
pour haute-paye attachée aux chevrons et à la décoration militaire ;

3° D'un crédit de . . . . . fr. 4,750 00  
pour la première mise d'habillement et d'équipement allouée aux gendarmes nouvellement admis.

Total des charges ordinaires et permanentes . . . . . fr. 66,389 70  
dont il faut déduire . . . . . 189 70

sur la solde pour avoir le chiffre rond de . . . . . fr. 66,200 00  
et y ajouter à titre temporaire . . . . . 4,800 00

pour la première mise des objets d'armement à fournir aux hommes dont l'effectif du Corps de la Gendarmerie sera augmenté.

Total des augmentations. . . . . fr. 71,000 00

Votre Commission de la Guerre exprime le vœu de voir créer une caisse de pensions pour les veuves et les orphelins des sous-officiers et gendarmes morts en activité de service ou pensionnés.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'année 1882 est fixé à la somme de 3,491,600 francs, pour un effectif de 2,003 hommes et 1,362 chevaux.

Votre Commission de la Guerre l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Rapporteur,  
Baron DE CONINCK.

Le Président,  
J. VAN SCHOOR.